

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021  
CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le 28 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

**PRÉSENTS :**

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET,

**EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme PERAL à M CHOCRAUX

**ABSENTE :**

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

**DÉLIBÉRATION N°38/2021**

**Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties au titre de 2021 pour les bailleurs ayant renoncé aux loyers de 2020.**

Vu l'article 21 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021,  
Vu les articles L.2332-2, L.3662-2 et L.5219-8-1 du CGCT,

Il est proposé au conseil municipal de voter le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part communale aux propriétaires bailleurs dont les conditions répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- la fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 de l'établissement en raison de l'épidémie de Covid-19 ;
- la remise totale des loyers au titre de l'année 2020 par le propriétaire bailleur ou locataire du local ;
- le respect du règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité des voix (18 voix pour) la délibération.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 04/10/2021  
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04/10/2021